

## LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'HALTÉROPHILIE – MUSCULATION



### CRÉER ET AMÉNAGER UNE **SALLE DE MUSCULATION - HALTÉROPHILIE**



**DANS LE RESPECT DES NORMES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES  
POUR UNE PRATIQUE ADAPTÉE À VOTRE PUBLIC EN TOUTE SÉCURITÉ**

#### 1. Créer et/ou aménager une salle de manière fonctionnelle pour répondre aux attentes de vos utilisateurs

La création ou l'aménagement d'une salle de musculation-haltérophilie implique la prise en compte de nombreux facteurs dès l'élaboration du projet pour un investissement réussi et durable :

- l'orientation de la salle, la luminosité, la surface, le type de chauffage, les vestiaires et espaces d'accueil ;
- le type de revêtement, les différents matériels et appareils, le niveau de gamme, la disposition.

#### 2. Le respect des normes législatives et réglementaires pour une pratique en toute sécurité

Les salles de musculation sont soumises à de nombreuses obligations législatives et réglementaires, principalement fixées par :

- le Code du sport
- les normes AFNOR XP-S412
- l'instruction N° DS/DSB2/2012/175 du 24 avril 2012 du ministère chargé des sports



### QUI EST CONCERNÉ ?



Tout établissement ou espace, comprenant généralement des matériels, équipements et installations d'entraînement mis à la disposition du public, où sont pratiquées des activités physiques et/ou sportives et/ou de loisirs, collectives ou individuelles, principalement en intérieur, visant l'entretien et/ou l'amélioration de la condition physique et/ou le bien-être.

Sont concernés les établissements de remise en forme qui proposent, soit des activités encadrées par du personnel qualifié, soit de la mise à disposition de matériel, soit les deux.



©Remy Perhussot



## OBLIGATIONS À RESPECTER

- Déclarations administratives
- Obligation d'assurances
- Obligation d'affichages
- Conception des installations et matériels utilisés
- Contrôle des installations et matériels utilisés
- Garanties d'hygiène et de sécurité
- Plan d'organisation de sécurité et de secours
- Certificat médical et préservation de la santé des pratiquants
- Vente de compléments alimentaires autorisés
- Dispositions particulières pour les salles qui disposent d'une piscine
- Diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification permettant l'encadrement contre rémunération

## CONTACT

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter

La Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation  
7 rue Roland Martin 94500 Champigny-sur-Marne

Tél. 01 55 09 14 25 - Fax. 01 55 09 14 29

[contact@ffhaltero.fr](mailto:contact@ffhaltero.fr)  
[ffhaltero.fr](http://ffhaltero.fr)



La structure affiliée à la FFHM la plus proche  
de chez vous (association, salle, comité  
départemental, ligue régionale) :

.....  
.....  
.....

